



Paris, le 17 mai 2016

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC ROTHSCHILD & CIE BANQUE

A partir du 17 mai 2016 et pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction, Sanofi a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 10 000 000 €.

Contacts:

Relations médias

Laurence Bollack
Tél. : +33 (0)1 53 77 46 46
mr@sanofi.com

Relations investisseurs

George Grofik
Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45
ir@sanofi.com